Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CSAM : le Comité Social d'Administration Ministériel

L'enjeu de votre vote : quel est le rôle du CSAM ?

Le CSAM est l'instance de dialogue social ministériel où sont examinées les décisions collectives qui touchent à l'organisation des services, aux emplois et aux conditions de travail des agents.



La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ministérielle est une formation émanant du CSAM.

Quelles sont les compétences du CSAM ?

CFDT - Les comités sociaux d'administration

Le CSAM est compétent sur les questions collectives :
. temps de travail
. fonctionnement et organisation des services
. prévention des risques
. qualité de vie au travail
. pilotage des ressources humaines

À la suite de la mise en œuvre des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, le rôle du CSA a notamment été étendu à l'examen du bilan des lignes directrices de gestion (LDG mobilités et LDG promotions).

Pourquoi voter CFDT du 3 au 10 décembre ?

Défendre les intérêts collectifs au sein du pôle ministériel et de ses nombreux opérateurs, c'est ce que font chaque jour vos représentants **CFDT**. Leur expertise et leur connaissance du vaste champ ministériel font la force de leur action.

Vos élus **CFDT** porteront des propositions concrètes pour la reconnaissance du travail, la santé des agents, la qualité du service public et le respect des droits de chacune et chacun.

La **CFDT** est organisée afin d'être entendue et écoutée par les pouvoirs publics. En permanence la **CFDT** Fonction publique négocie avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Elle intervient au niveau des conseils supérieurs et du conseil commun de la fonction publique, instances où se concrétisent les avancées sur les grands chantiers de la fonction publique : protocoles télétravail, lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes, etc.

Vos élus **CFDT** s'appuient sur ces avancées nationales pour les décliner au niveau de notre pôle ministériel via le CSAM, puis dans les CSA locaux de service et/ou d'établissement.

Les lignes de force de l'action de la CFDT au futur CSAM

La **CFDT** agit à tous les niveaux en faveur d'une fonction publique exemplaire, des services publics de qualité et à visage humain.

Dans notre pôle ministériel, la **CFDT** défend des missions qui gardent leur sens, des effectifs adaptés, la reconnaissance des compétences et une organisation du travail respectueuse de la vie personnelle.

¤ Faire reconnaître nos missions comme essentielles et obtenir des moyens à la hauteur des enjeux

La **CFDT** demandera des engagements vérifiables sur les effectifs, les compétences et les moyens nécessaires à l'exercice des missions, avant toute nouvelle restructuration.

La complexité grandissante des actions publiques nécessite de disposer de moyens suffisants pour répondre à tous les défis de notre temps qu'ils soient terrestres, fluviaux, maritimes ou aériens : environnement, biodiversité, climat, gestion forestière, aménagement du territoire, urbanisme, logement, transports, prévention des risques, etc.

¤ Faire reconnaître notre travail à la hauteur de notre engagement

Depuis bien trop longtemps le pouvoir d'achat des agents de l'État s'érode face à l'inflation.

La **CFDT** agit et agira à tous les échelons de l'administration et du gouvernement pour que soient reconnus votre investissement professionnel et votre implication au service de la société et des citoyens par une revalorisation de l'ensemble des éléments de rémunération.

La **CFDT** défendra des rémunérations transparentes et équitables : revalorisation, critères lisibles pour l'IFSE et le CIA, promotions accessibles sans mobilité imposée et reconnaissance des qualifications. Elle portera aussi les droits et les perspectives professionnelles des agents contractuels.

La **CFDT** demandera une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences fondées sur les besoins réels des services, avec des parcours accompagnés, des mobilités choisies et la reconnaissance des expertises.



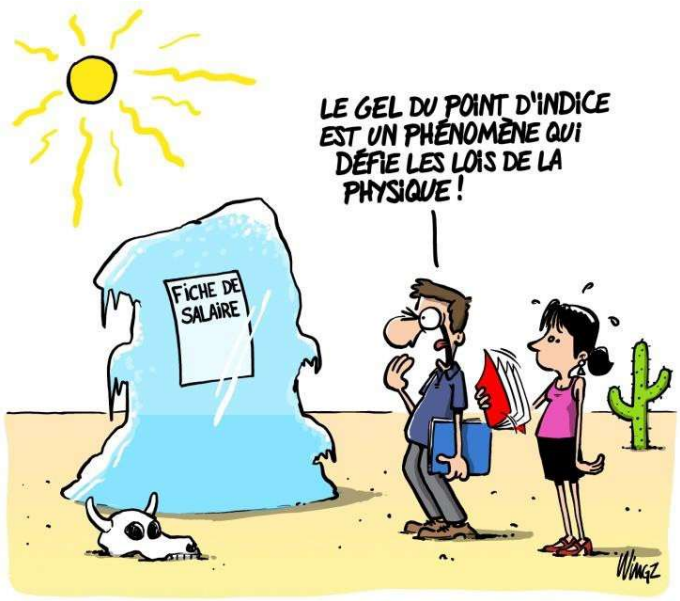

La **CFDT** demandera sans relâche une équité de traitement pour les agents publics au-delà des corps, des ministères d'appartenance ou des fonctions publiques dans tous les services interministériels (DIR, DDT-M, DDETS-PP, DIRM, etc.) et les différents opérateurs et agences.

¤ Faire reconnaître notre droit à une formation de qualité

La **CFDT** défendra un accès effectif de toutes et tous à la formation initiale et continue, y compris pour les agents contractuels, avec du temps dédié et des moyens adaptés. La formation aux outils numériques et à l'intelligence artificielle doit être accessible, accompagnée et compatible avec la charge de travail. Les droits au compte personnel de formation doivent pouvoir être exercés effectivement.

La **CFDT** dénonce le recours permanent à des cabinets privés, fers de lance de puissants intérêts privés sur fond de lobbying constant. Cette posture de l'administration a pour conséquence de dévaloriser les qualifications des agents du pôle ministériel, traités comme de simples gratte-papiers sous-qualifiés, voire incompétents.

¤ Faire reconnaitre notre droit à une vie professionnelle épanouie et respectueuse de notre vie personnelle

La **CFDT** demandera une prévention effective des risques psychosociaux, une charge de travail soutenable, des moyens pour les collectifs et des mesures adaptées face aux températures extrêmes.

L'intelligence artificielle doit rester un outil au service des agents : transparence des usages, formation, contrôle humain et protection des données. Elle ne doit ni dégrader les conditions de travail ni servir de justification à des suppressions de postes. Elle doit en outre permettre un meilleur service à l'usager.

La **CFDT** défendra des accords négociés, assortis d'engagements précis, d'un calendrier et d'un suivi régulier. Les agents doivent pouvoir mesurer les avancées obtenues sur leurs conditions de travail et leurs droits.

Comme pour les protocoles signés en matière de télétravail, de discriminations ou de handicap, la **CFDT** négociera pied à pied pour déboucher sur des accords satisfaisants sur les autres thématiques nous concernant, tels que le droit à la déconnexion, le respect de l'égalité femmes-hommes, etc.

La **CFDT** prend et prendra toute sa part dans le suivi et le respect de ces protocoles au sein du pôle ministériel et des établissements publics.

¤ Faire reconnaître notre droit à être défendus et représentés

La **CFDT** exigera un dialogue social utile, en amont des décisions : information complète des représentants, concertation sur les réorganisations et prise en compte des alertes remontées par les agents.

Avant toute réorganisation, la **CFDT** demandera une évaluation des conséquences sur les missions, les effectifs, la charge de travail, la santé des agents et la qualité du service rendu.

La **CFDT** continuera d'accompagner les agents dans leurs démarches et de demander des critères transparents pour les mobilités et les promotions, ainsi que des réponses motivées de l'administration.

La **CFDT** ne craint pas de promouvoir, lorsque les objectifs seront partagés sur une thématique, un portage commun des revendications pour peser au mieux sur les négociations au niveau ministériel.

La **CFDT** exigera un ministère et des opérateurs à la hauteur des défis climatiques et sociétaux de demain. Afin de faire face au changement climatique, notre pôle ministériel doit être présent sur le territoire pour offrir des services publics proches des usagers.



Retrouvez toutes nos publications sur notre site Internet **en 1 clic**

Nous travaillons à tous les niveaux de la CFDT pour faire progresser les sujets collectifs en étant force de proposition

Nos revendications

Poursuivre les convergences entre services et établissements, avec une harmonisation par le haut et des engagements mesurables sur :

- Les rémunérations, le salarial et les régimes indemnitaires
- La gestion RH dans toutes ses thématiques
- La qualité de vie au travail
- L'action sociale.

La reconnaissance des métiers, des qualifications et des expertises de tous les agents, titulaires comme contractuels, est une priorité pour préserver la qualité des politiques publiques.

La **CFDT** défend des mobilités choisies, des parcours professionnels lisibles, des promotions équitables et un accès réel à la formation, sans freins administratifs injustifiés.

Vos candidats CFDT au CSA ministériel

Qui sont-ils, quel va être le rôle de vos élus ?

Les candidats **CFDT** qui se présentent à vous pour recueillir vos suffrages représentent la diversité des territoires, des services, des corps et des métiers au sein de nos ministères. Ils s'engagent devant vous à continuer le travail de leurs prédécesseurs et à renforcer les liens avec la **CFDT Fonction publique** et la **Confédération CFDT** pour peser sur les négociations au plus haut niveau.

La **CFDT** avait voté contre la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) destructrice du droit des agents à se défendre et attentatoire à la notion même de fonction publique, voire de service public.

Néanmoins la **CFDT** a pris à bras le corps ce tournant. Elle s'est structurée et organisée afin d'affronter les défis de demain, sur l'ensemble des territoires et pour l'ensemble des métiers de notre pôle ministériel.

Vos élus seront en première ligne pour défendre vos intérêts que ce soit au sein de notre pôle ministériel, ou en lien direct avec les instances au sein de la **CFDT**. Celles-ci organisent les travaux et sont les interlocutrices directes de la DGAFP, dont le rôle dans les négociations statutaires et salariales prend de plus en plus le pas sur celui nos ministères qui appliquent le plus souvent des décisions venant d'en-haut.

1. **VINCENT Dominique - SG**
2. **MAGREX Jeannine - DDTM 56**
3. **BIDET Aymeric - DGAC**
4. **MARTICHOUX Joëlle - ANCT**
5. **BISEAU Emmanuel – DDTM 30**
6. **DUMAS Carine - IGN**
7. **GUILLET Claude - CEREMA**
8. **LUCAS Sandrine - DDTM 44**
9. **FEROUX Thierry - VNF**
10. **MOINE Valérie - DDTM 59**
11. **HUTINET Rémi - DDT 52**
12. **VINA Anne-Catherine - DGAC**
13. **HOARAU Sébastien - DEAL Réunion**
14. **MASELLI Elena – Parc National Mercantour**
15. **MARSANNE Yoan – SG**
16. **WYPYCH Véronique - DREAL Hauts de France**
17. **LE BESQ Rémi - AE Loire-Bretagne**
18. **PEUCH Ludovic – DIRM Sud Atlantique**
19. **CARIOU Marie - DGAC**
20. **DELEURENCE Rudy - VNF**
21. **DESTABLE Eric – DDTM 14**
22. **LEVARAY Marie - DIRM MEMN**
23. **JOSNIN Bruno - DGALN**
24. **GOMEZ Maxime – VNF**
25. **JOYEUX-HOMER Evelyne – DDTM 17**
26. **PELLETIER Antoine - DRIHL**
27. **SALUSTE Jean-Christophe – DGAC**
28. **LEPLAT Claire – IGEDD**
29. **FISCHER Matthieu – DIR Centre-Est**
30. **ALTHUSER Lionel - Météo-France**



Du 3 au 10 décembre, donnons-nous les moyens d'agir ! votons CFDT